# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet TRP-CHARVET sur la commune principale de l'AIOT 18 rue de Strasbourg 59280 ARMENTIERES.

La référence de votre dossier est A-4-IY98LUEV2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/03/2024 à 10h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

#### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 43262425200016

Raison sociale TRP CHARVET

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

18 rue de Strasbourg

**59280 ARMENTIERES** 

## Signataire

Qualité : Directeur Général

#### Référent

Fonction : Directeur de production et qualité

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : TRP-CHARVET

Description des activités :

TRP-CHARVET est actuellement un des derniers tisseurs de toiles français, qui commercialise ses propres productions, conservant ainsi toute sa réactivité et son savoir-faire technique. Le site dispose de 39 métiers à tisser (ratières et jacquards), dont la moitié a moins de 10 ans. Ces derniers sont très polyvalents, et produisent une large gamme de tissus et toiles de toutes

matières dans divers grammages. Grâce à ses 2 salles de tissage, TRP CHARVET est à même de tisser de la fibre (lin, coton, polyester, aramide...etc) mais aussi du filament (polyester et polyamide Haute Ténacité, polypropylène etc...).

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

# 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

## 18 rue de Strasbourg

#### **59280 ARMENTIERES**

X:691140

Y:7065088

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

# Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Atelier de			

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Tri des déchets sur site : balles carton / balles plastique / Benne DIB / bois (palettes) / textile (cages grillagées). Prestataire BAUDELET pour l'ensemble des déchets excepté Textile (valorisation matière Maenhout) Ordures ménagères collectées par la commune

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

# Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Poteaux / bouches Incendie dans les rue périphériques. RIA et extincteurs dans les bâtiments (avec vérifications périodiques) - Equipiers de 1ère intervention Alarme incendie Caserne SDIS à moins d'1 km du site

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)